

**Règlement du Trophée Sports Mécaniques Autos UFOLEP
Trophée Rhône Alpes Auvergne 2026**



1) Périmètre du trophée

Région Rhône Alpes Auvergne et Saône-et-Loire 71 (département limitrophe historique)

2) Gestion / Statut Juridique

Le trophée Rhône Alpes Auvergne est géré par l'association du trophée rhodanien (Association loi 1901)

Président : GOUTTENOIRE Jérôme Tél : 06.74.82.40.62

Secrétaire : DELORME Lilian Tél : 06.58.48.39.98

Trésorier : DUFLOUX Pascal Tél : 06.77.75.93.61

Vice-président : THEVENOD Lionel Tél : 06.23.74.54.86

Responsable des classements : MULAS Bruno Tél : 06.51.65.37.02

Responsable des Techniques : BLANCHARD Sylvain Tél : 06.70.81.85.31

Responsable des techniques adjoint : CANON Aurélien Tél : 06.52.76.89.75
FRANCOLON Renaud : Tél : 06.75.64.68.60

Représentant des officiels : LEROY Stéphane Tél : 07.84.86.68.48

Adresse mail du trophée : tropheerhonealpesauvergne@gmail.com

Site internet : <https://tropheeraa.com/>

Chaque club du Rhône Alpes Auvergne effectue auprès du trésorier une commande groupée de fiches pilotes et passeports techniques.

3) Calendrier des Manifestations

En annexe.

4) Règlements Techniques et Sportifs du Trophée

Voir règlements nationaux.

5) Modalités d'inscription et d'engagement aux courses du Trophée

La cotisation annuelle de 20 euros d'adhésion au trophée Rhône Alpes Auvergne pour les pilotes, sera intégrée à la prise de licence auprès du club, le pilote marquera des points au championnat en indiquant son club et son trophée lors de son inscription aux courses.

Une pénalité financière de 15 € pourra être appliquée si l'engagement et le paiement est effectué dans les 7 jours avant la course.

Les pilotes inscrits au trophée seront prioritaires dans un délai de 21 jours avant le début de la manifestation.

L'engagement est de 63€ sur une journée ou 68€ sur deux jours, pour les pilotes du trophée ou les pilotes extérieurs.

Une remise de 5€ par course sera automatiquement déduite pour toute engagement annuel au championnat du trophée Rhône Alpes Auvergne sur le site engage sport.

Tout pilote qui s'engage annuellement au championnat du trophée Rhône Alpes Auvergne devient pilote prioritaire et verra son numéro de course devenir prioritaire annuellement.

En cas d'annulation de la participation à une course par un pilote, un forfait de 10€ sera retenu sur le remboursement de son engagement sauf si justifié par un certificat médical, bulletin d'hospitalisation, acte de décès ...

En cas d'annulation par le club organisateur, le pilote sera entièrement remboursé (hors frais de la plateforme engage sport)

Les engagements se font sur le site : <https://tropheeraa.com/>

6) Contrôle Technique d'avant saison

Tout pilote qui participe à l'un des trois pré-contrôles techniques inscrits au calendrier Rhône Alpes Auvergne, bénéficiera d'un bonus de 35 points attribué au championnat de la saison.

7) Modalités de contrôles administratifs et techniques toutes épreuves

Les horaires et modalités des contrôles administratifs et techniques seront publiés dans le règlement particulier de chaque épreuve et devront être diffusés aux pilotes inscrits.

Tout concurrent doit avoir un véhicule en conformité avec les règlements UFOLEP à tout moment de l'épreuve.

Les contrôles techniques seront effectués dans une zone neutre mise à la disposition par les organisateurs.

Seul le pilote est autorisé à se présenter au contrôle technique avec ses équipements obligatoires.

8) Officiels

Les officiels présents sur une course auront les repas et les boissons offerts dans le cas d'une consommation normale dès le début de l'épreuve.
Ils seront prioritaires sur le service du repas du dimanche midi.

Le Trophée offre le repas lors de la remise des prix de fin d'année aux officiels qui ont participé activement à 4 courses du Championnat Rhône Alpes Auvergne.

Petit challenge supplémentaire : un classement sera fait des officiels les plus assidus et ils seront récompensés lors de cette même remise des prix (présence obligatoire pour recevoir le lot).

Tous les officiels devront émarger le jour de la course avec présentation de la licence.

9) Déroulement de la journée

Méthode de classement du week-end de course : Voir règlement National

Points marqués pour le classement du Trophée Poursuite sur terre et Kart Cross du trophée Rhône Alpes Auvergne

Barème de point pour une course de 3 manches :

1 ^{er}	60 points	16 ^{ème}	35 points	31 ^{ème}	19 points	46 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	57 points	17 ^{ème}	34 points	32 ^{ème}	18 points	47 ^{ème}	5 points
3 ^{ème}	54 points	18 ^{ème}	33 points	33 ^{ème}	17 points	48 ^{ème}	5 points
4 ^{ème}	52 points	19 ^{ème}	32 points	34 ^{ème}	16 points	49 ^{ème}	5 points
5 ^{ème}	50 points	20 ^{ème}	30 points	35 ^{ème}	15 points	50 ^{ème}	5 points
6 ^{ème}	48 points	21 ^{ème}	29 points	36 ^{ème}	14 points	51 ^{ème}	5 points
7 ^{ème}	46 points	22 ^{ème}	28 points	37 ^{ème}	13 points	...	5 points
8 ^{ème}	44 points	23 ^{ème}	27 points	38 ^{ème}	12 points	...	5 points
9 ^{ème}	42 points	24 ^{ème}	26 points	39 ^{ème}	11 points		
10 ^{ème}	41 points	25 ^{ème}	25 points	40 ^{ème}	10 points		
11 ^{ème}	40 points	26 ^{ème}	24 points	41 ^{ème}	9 points		
12 ^{ème}	39 points	27 ^{ème}	23 points	42 ^{ème}	8 points		
13 ^{ème}	38 points	28 ^{ème}	22 points	43 ^{ème}	7 points		
14 ^{ème}	37 points	29 ^{ème}	21 points	44 ^{ème}	6 points		
15 ^{ème}	36 points	30 ^{ème}	20 points	45 ^{ème}	5 points		

En cas de manches supplémentaires un bonus de 10 points par manche sera attribué à chaque pilote.

En cas d'abandon pendant une manche, le pilote ne sera pas pénalisé, il marque les points de sa position dans la manche.

Un pilote qui est considéré comme partant quand il est passé sur la boucle de chronométrage.

Un pilote non partant marque les points du dernier de la série (15^{ème} en auto ou 18^{ème} en kart).

L'ordre de passage sera fixe pour tous les clubs du Trophée RAA en 2026, soit :

- Kart 602 – 602 CAA
- Kart ER6 bridé
- T1 -T2
- Kart 500
- Kart ER6
- T3
- P1 – P3
- Buggy MA – MM
- T4
- P2
- Kart Open

10) Qualifications au National

La période de qualification sera du 16/07/2025 à la date définie par la CNS.

11) Annulation d'épreuve le jour de la course

En cas d'annulation le jour de la course (pour cause de météo ou autres), aucun remboursement d'engagement ne sera effectué si les chronos sont commencés.

Si une course est annulée le matin même, que le pilote est présent et non désengagé, il sera octroyé 35 points au pilote.

12) Interruption définitive d'épreuve le jour de la course

Voir règlement national.

13) Barème des sanctions des manifestations

Voir règlement national

14) Remise des récompenses

Au minimum, 1/3 des pilotes de chaque catégorie seront récompensés.

15) Discipline, Comportement et Civisme

Les règlements sportifs nationaux UFOLEP sont appliqués.

Lors des courses sur deux jours, les pilotes arrivant le dimanche matin feront leurs contrôles technique, administratif et essais chronométrés directement.
Un maximum de 5% du plateau pilote pourra arriver le dimanche matin.

Il est rappelé que les pilotes sont responsables du comportement de leurs accompagnants.

Tous les pilotes devront émarger lors du briefing. Tous les pilotes n'ayant pas signé se verront imputés de 30 secondes de pénalités.

Tout pilote inscrit à la course et absent sans justificatif ne sera pas remboursé de son engagement.

Tout pilote convoqué à la direction de course doit venir avec sa fiche pilote.

16) Classements du Trophée / Points

Le classement du trophée sera fait par addition des points inscrits sur les courses et de l'attribution des différents points de bonus prévus au règlement du trophée.

17) Communication / Internet

- les informations du trophée seront publiées [sur le site du trophée](https://tropheeraa.com/)
<https://tropheeraa.com/>

- les informations et le live lors des courses seront accessibles dans le drive du trophée

18) Divers

L'inscription des dates du calendrier auprès du national est gérée par le trophée.
Voir calendrier joint en annexe.

19) Coordonnée des clubs et des correspondants UFOLEP

Les clubs

Association	Président	Contact	Tél et mail
Verzé Auto Cross	Yves Cote	Cote Yves 64 Route de Mâcon 71960 La Roche Vineuse	T : 03.85.37.73.73 P : 06.07.68.11.29 yc63@orange.fr
ABSA Association Beaujolaise de Sport Auto	Didier Dumas	Le Goujard 69550 Amplepuis	T : 04.74.89.21.95 P : 06.74.74.14.68 coralie.dumas@orange.fr
AIR'NEUF Club d'Auxy	Sébastien Doviler	Les Corniauds 71400 La Celle en Morvan	P : 06.34.06.65.72 association.airneuf@gmail.com
Club de Chambost	Viannay benjamin	69770 Chambost Longessaigne	P: 06 18 30 27 28 melinda.grosmollard@hotmail.fr
Limagne Auto Bug	Lilian DELORME	3 rue du château 63720 Ennezat	T: 06 58 48 39 98 Lilian.delorme@gmail.com
Club de Nangy	Thevenod Lionel	TESSIER Sandra 1707 route de la Chapelle 74800 Eteaux	P: 06.23.74.54.86 nangy.folteam74@gmail.com
Terre Sport Loisir	Eric Daumas	Eric Daumas 5 chemin de lachaux 63940 MARSAC EN LIVRADOIS	06 74 59 21 12 daumas.eric63@yahoo.fr
Club loisirs mécanique	Christian GOUYON	Ainay le château	06 21 14 77 28 christian.guyon23@orange. fr
Responsable des contrôles techniques	Sylvain Blanchard	6 imp de la chapelle 69210 Savigny	06 70 81 85 31 blanchardsyl@aol.com

Le comité Régional et départemental Auvergne Rhône Alpes

Cédric GODDERIDGE	Directeur Ufolep Rhône alpes	12 rue du 35ème Régiment d'aviation 69500 BRON	06.89.04.36.23	ufolep.rhonealpes@laposte.net
----------------------	------------------------------------	---	----------------	-------------------------------

Départ	Délégué	Adresse	Tél	Courriel
Ain		10 place de la grenouillère 01000 Bourg en Bresse	04.74.21.00.03	
Ardèche	Marielle ROCHETTE	Boulevard de la rochette 07002 Privas Cedex	04.75.20.29.81	ufolep@folardeche.fr
Isère	Nadine Nale	Domaine de la brunerie 180 boulevard de Charavines 38500 Voiron	04.76.91.88.89	ufolep38@free.fr
Loire	Jean-Pierre MORENO	6 rue Buisson BP 514 42007 Saint Etienne Cedex 1	04.77.49.54.85	ufolep42@laligue.org
Savoie	Angelina SALENTINY	81 chemin des écureuils 73004 Chambéry cedex	04.79.33.85.52	ufolep73@laligue.org

Haute Savoie	Manon MOTTIN	3 avenue de la Plaine 74008 Annecy Cedex	04.50.52.30.02	ufolep74@fol74.org
Puy de Dome	Pierre-Benoit IMBERDIS	31 rue Pélissier 63028 Clermont-Ferrand Cedex 2	04.73.14.79.12	accueil@ufolep63.org

Le présent règlement particulier a été validé par l'entité reprise à l'article 2, il est Complémentaire au règlement sportif national 2025/2026.
Le présent règlement est adressé à chaque président et à chaque correspondant de club. Ceux-ci devront le porter à la connaissance de tous leurs pilotes et officiels.
Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site de la CNS Auto
www.ufolep-cns-auto.fr